



Ville de Bouillon
APPEL A CANDIDATURE
POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce le renouvellement de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité suite aux élections d'octobre 2024 en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et de membres de la commission.

L'acte de candidature (formulaire disponible au service urbanisme et sur le site internet communal) contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal dans les délais suivants : **du 24/02/2025 au 01/04/2025 inclus.**

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) Place Ducale 1 – 6830 Bouillon
- soit par courrier électronique : urbanisme@bouillon.be ;
- soit déposé contre récépissé auprès du service urbanisme de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à : Madame MORENO Isabelle, conseillère en aménagement du territoire et urbanisme à l'administration communale par courrier électronique (isabelle.moreno@bouillon.be) ou par téléphone au 061/280.326.

PAR LE COLLEGE, le 11 février 2025

Le Directeur général,
MATHIEU Jean

La Bourgmestre,
NEMERY Marie-Julie